

de contribuer à ce que soit créé le système de libre commerce et de règlements internationaux qui a joué un si grand rôle dans la croissance de l'économie mondiale. C'est notre vision commune à Bretton Woods qui a aidé à construire deux des grandes institutions multilatérales des 50 dernières années, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, mais non pas, il convient de le souligner, l'Organisation internationale du commerce. C'est notre détermination qui nous a permis de faire aboutir les rounds successifs de libéralisation du commerce dans le cadre du GATT, y compris le dernier et le plus ambitieux, finalisé récemment à Marrakech. Le succès de notre politique de libre-échange est illustré par le développement sans précédent du commerce mondial depuis 1945, mais se mesure également à l'aune du dynamisme et de la puissance de l'économie nord-américaine aujourd'hui.

De la même façon, le rôle dominant de l'Amérique du Nord au sein de l'économie mondiale ne serait plus assuré si l'on devait se retrancher derrière le protectionnisme, et encore moins s'il fallait faire abstraction de nos intérêts économiques communs. Aujourd'hui, et dans les années à venir, notre force économique reposera essentiellement sur notre volonté de rester à l'avant-garde du libre-échange et de faire preuve de dynamisme et d'imagination dans nos efforts visant à créer de nouveaux liens et à construire de nouvelles structures qui, au fil du temps, pourront élargir la zone d'influence d'un ordre international régi par des règles de conduite.

L'ALENA pourrait constituer un point de départ pour un accord de commerce encore plus ouvert et global, à condition qu'il reflète une volonté commune de permettre à nos pays de profiter d'un accord de libéralisation plus complet - un GATT amélioré -, et non une tentative de protéger des intérêts nationaux ou régionaux étroits. Le Canada a appuyé l'ALENA à la condition expresse que les trois partenaires actuels se concertent afin de clarifier la question épineuse de savoir ce qui constitue une subvention et comment il convient de réprimer le dumping dans une zone de libre-échange, autant de questions qui, faute d'être résolues, pourraient priver les trois pays des avantages d'un marché unique nord-américain.

Par ailleurs, le Canada a appuyé l'ALENA à la condition qu'il puisse continuer à profiter d'un régime de libre-échange complet et non discriminatoire, ouvert pour l'essentiel à tous les pays qui souscrivent à ses règles. C'est pourquoi nous réitérons notre volonté de faciliter l'élargissement et l'approfondissement de l'Accord. Nous continuerons en outre à faire valoir que les éventuels nouveaux partenaires de l'ALENA ne devraient pas se limiter à l'Amérique latine, ni même à l'hémisphère occidental.

Bien qu'il soit tout à fait raisonnable d'envisager l'adhésion éventuelle du Chili ou d'autres pays de l'hémisphère occidental, il faut aussi reconnaître que la clause d'accession ne fait